



COMMUNIQUÉ de PRESSE

Guéret, le 10 juin 2020

Possibilité d'ouverture des commerces les dimanches des soldes par dérogation du maire

La Préfète vous informe que la période des soldes d'été initialement prévue du 24 juin au 21 juillet 2020 a été déplacée du 15 juillet au 11 août 2020.

Les maires peuvent adapter les dérogations au repos dominical des commerces de détail à la nouvelle période des soldes selon les modalités prévues à l'article L3132-26 du code du travail (saisine pour avis de l'assemblée délibérante de l'EPCI, des Organisations professionnelles de salariés et d'employeurs ainsi que le Conseil Municipal).

Pour toute information complémentaires vous pouvez contacter la DIRECCTE au 05.87.50.44.00.

Contact Presse : Maïmouna DIALLO - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05 55 51 59 00- Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse